



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 057-245700695-20260218-B20260217_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient absentes : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.



6. Objet : Fourniture et pose de parcs sportifs communautaires extérieurs - Signature de l'accord-cadre

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la fourniture et la pose de parcs sportifs communautaires extérieurs.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 novembre 2025 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

(BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 9 décembre 2025 à 12 h 00.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du contrat pour un montant minimum annuel de 40 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 180 000 € H.T.

L'accord-cadre est reconductible tacitement par période d'un an, deux fois maximum.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 4 février 2026.

L'accord-cadre a été attribué lors de la CAO du 4 février 2026.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, le marché a été attribué par la CAO à la société QUALI Cité (A.P.Y.) à 91540 MENNECY, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2026,
Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'accord-cadre de fourniture et pose de parcs sportifs communautaires extérieurs avec la société QUALI Cité (A.P.Y.) à 91540 MENNECY pour un montant minimum annuel de 40 000 H.T., maximum annuel de 180 000 € H.T.,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

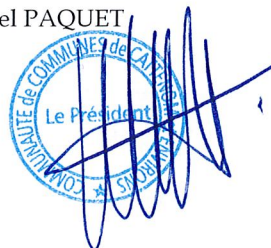
Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 18 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET

The image shows a blue ink signature of Michel Paquet over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM' around the perimeter and 'Le Président' in the center.